

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	AC	
LIBELLÉ	Comprendre et accompagner le handicap	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
L'UE 4, « Projet Professionnel Appliqué », est validée par une restitution écrite de 40 pages minimum hors annexes. Elle prend une forme différente selon la situation du stagiaire :		
<ul style="list-style-type: none"> • Personne exerçant une activité en lien avec des personnes handicapées : rapport d'activité professionnelle articulé autour d'une problématique spécifique au handicap. • Demandeurs d'emploi pris en charge dans le cadre du PRFP, rapport d'activité portant sur un stage d'insertion d'une durée minimale de 5 semaines dans une structure accueillant des personnes handicapées. • Autres situations : mémoire sur les problématiques du handicap dans un contexte professionnel (prise de contact avec des organismes, entreprises, professionnels du domaine, revues de synthèse..). 		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Les UE 1 à 3 comportent chacune 2 sessions d'examen. L'UE 4 comporte une session d'examen unique. Sauf dérogation expresse du jury de diplôme, la seconde session d'examen des UE 1 à 3 est accessible aux seuls candidats ayant présenté la 1ère session d'examen ; elle porte uniquement sur les enseignements auxquels le candidat a obtenu une note inférieure à 10/20 et se déroule dans des conditions identiques à la première session.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément si note supérieur ou égale à 10/20 ou par compensation sous réserve que la note soit supérieure ou égale à 8/20		
Note éliminatoire		
Si note inférieure à 8/20 dans une UE		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Comprendre et accompagner le handicap							1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde
									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1 : De l'exclusion à l'intégration			2	Non	Oui						
Matière	ANNUEL	Module 1 : Approche historique, culturelle et sociale du handicap	3,5	30,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Module 2 : Droit et handicap, enseignement et aide pédagogique	3,5	30,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
UE	ANNUEL	UE 2 : Accompagnement à la socialisation			2	Non	Oui						
Matière	ANNUEL	Module 3 : La scolarisation de l'enfant handicapé : scolarisation inclusive et établissements spécialisés	3,5	30,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Module 4 : Handicap et société au XXIe siècle	3,5	30,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3	
UE	ANNUEL	UE 3			1	Non	Oui						
Matière	ANNUEL	Module 5 : Le Handicap et les moyens de l'autonomie	3,5	28,5	1		Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit	3	Oral/Écrit	3	
UE	ANNUEL	UE 4 : Projet Professionnel Appliqué			2	Non	Oui						
Matière	ANNUEL	Module 6 : Méthodologie du PPA	7		2		Oui	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance				
			24,5	150,5						15			
		TOTAL		175									

session/chance